XXXIe CONFERENCE DE KENT

CARACTERISTIQUES

Nous allons entreprendre maintenant l'étude du § 146 de l'<u>Organon</u> :

§ 146 - Le troisième point de la tâche d'un véritable thérapeute consiste <u>dans l'application</u> la mieux appropriée des puissances pathogénésiques (médicaments) dont on a constaté les effets spécifiques sur l'homme sain, afin d'opérer la guérison homoéopathique des maladies naturelles.

Ce troisième point concernant le devoir du médecin, embrasse en réalité tout le reste de l'Organon.

§ 147 - Parmi les médicaments expérimentés scientifiquement dans leurs facultés d'altérer l'état de santé de l'homme, celui dont les symptômes pathogénésiques ont le plus de ressemblance avec la totalité de ceux qui caractérisent une maladie naturelle donnée, celui-là est et doit être le remède le mieux approprié, le plus certainement homoéopathique qu'on puisse employer contre cette maladie : il en est le remède spécifique.

Ce n'est point chose rare, à notre époque des sciences modernes, de lire des articles sur ce qu'on appelle: remèdes spécifiques. La vieille école affirme expressément qu'il n'existe que trois ou quatre spécifiques, et presque chaque débutant dans la carrière médicale s'installe avec l'idée de les exploiter. Une des premières choses à laquelle sont enclins les médecins charlatans, consiste à faire d'emblée la publicité de leurs spécifiques pour les maux de tête, pour les varices et pour tout au monde. Cela est diamétralement opposé aux enseignements de la doctrine. Il n'existe pas de remèdes spécifiques en homoéopathie, sauf celui trouvé au chevet du malade à la suite d'un examen minutieux et approfondi, car c'est seulement lorsque les symptômes pathogénésiques, caractérisant le remède, sont similaires aux symptômes qui caractérisent cette maladie, que l'on est en droit de dire qu'il en est le spécifique. Veuillez bien noter que ce terme "caractérise" présente un sens expressif énergique et très significatif. Il ne s'agit pas là d'une locution ordinaire et banale.

Nous avons lu dans la première partie de l'<u>Organon</u> que la maladie se révèle au médecin par des symptômes soit subjectifs, soit objectifs, et que pour lui, seule la totalité des symptômes représente la maladie; mais cette totalité doit être étudiée minutieusement, afin d'établir lesquels <u>caractérisent</u> la maladie et ceux qui sont personnels au malade, soit, ce que nous désignons par symptômes pathognomoniques d'une part, et symptômes individuels d'autre part.

Hahnemann ici commence par analyser l'ensemble des symptômes

dans le but d'en faire ressortir leur caractère. J'ai déjà insisté précédemment dans ces conférences sur la nécessité de procéder ainsi, car les renseignements qui vous conduisent vers ces marques distinctes, essentielles, peuvent seuls rendre le médecin homoéopathe sagace et avisé et lui conférer la faculté de comprendre intelligemment ce qu'il doit traiter. Le remède le mieux adapté est celui qui est le plus semblable. mais il ne vous est pas possible de démontrer a priori que c'est là le remède homoéopathique spécifique, car vous pourriez avoir mal interprété la nature du cas à traiter. Mais sitôt l'action du remède développée, il est alors possible de se rendre compte s'il était homoéopathique - spécifique - ou s'il ne l'était pas. Préalablement, vous ne pouvez avoir aucune idée du remède qui sera homoéopathique dans le cas considéré tant que vous n'aurez pas examiné tous les symptômes, puis recherché parmi eux ce qui le caractérise. Ecrivez ce mot caractérise en gros caractères, écrivez-le en lettres rouges. Vous ne pourrez jamais assez insister ni vous appesentir suffisamment sur cette question, car cette notion qualificative prend une importance de plus en plus grande et de plus en plus essentielle au cours de l'étude de chacun de vos cas.

En fait, qu'est-ce qui individualise un cas donné, qu'est-ce qui le rend différent de tous ceux observés jusqu'alors ? Lors de l'étude de votre remède, cherchez à bien déterminer ce qui le caractérise, et quand vous faites l'étude de la maladie, procédez de la même façon. Quand vous aurez compris et perçu l'importance de la détermination comparative de ces caractéristiques - pathologiques et pathogénésiques - et réalisé que ce remède est véritablement le plus similaire parmi tous ceux de la Matière Médicale, seulement vous serez assurés que ce remède guérira, et il suffira de l'administrer pour prouver par le résultat que c'était bien lui le spécifique. Dans ce cas, la réussite confirme que l'homoéopathicité est satisfaite, que la similitude est respectée et corroborée par l'efficacité du remède.

Nous ne pouvons pas avoir la démonstration de l'homoéopathicité d'un médicament, tant qu'il n'a pas guéri l'homme malade; nous pouvons seulement présumer qu'il est homoéopathique ou dire qu'il nous paraît comme tel parce que les manifestations caractéristiques de la maladie sont les plus semblables parmi toutes celles qui caractérisent le médicament, ou vice-versa. Nous pourrions raisonnablement présumer le remède trouvé être le spécifique, mais l'homoéopathicité ne peut être démontrée que par la guérison, alors nous passons de l'hypothèse à la certitude, de l'intention au résultat. C'est pourquoi un médicament n'est pas homoéopathique simplement parce que je l'ai dans ma trousse, ni parce qu'il a été employé par un homoéopathe, ni davantage parce qu'il a été dilué, dynamisé ou préparé selon les méthodes particulières à notre école.

Au fond qu'est-ce qui rend véritablement un remède homoéopathique ?

Voici la réponse :

1º Sa corrélation vis-à-vis du malade, démontrée par la similitude des symptômes avec sa pathogénésie et prouvée par la guérison; 2º La direction déterminée d'après laquelle s'effectue la guérison, à savoir :

- de haut en bas,
- de dedans en dehors, et
- dans l'ordre inverse de l'apparition des symptômes (Loi de Hering).

Voilà ce qui rend un remède homoéopathique et ce qui permet de dire que la prescription était véritablement homoéopathique. Il devient alors un remède spécifique, et cette appellation de spécifique ne peut convenir à aucun autre sens.

C'est au début du § 148 que Hahnemann expose sa théorie de la guérison. C'est une hypothèse de travail fort intéressante, <u>mais vous n</u>'êtes nullement obligés de l'adopter.

§ 148 -"L'hypothèse matérialiste cherchant à représenter objectivement la maladie naturelle par une <u>materia peccans</u> résidant quelque part à l'intérieur ou à l'extérieur de l'organisme, est une pure aberration.

"Quand on parle de maladie il faut comprendre une cause, un désordre et un résultat. (Trad.).

"Tout se passe comme si les maladies étaient produites par une puissance négative, de nature immatérielle, qui ferait penser à une sorte d'infection.

"Celle-ci perturbe le rythme naturel du principe vital incorporel dont l'action instinctive domine tout l'organisme vivant, le torture et le pousse à susciter toute une série de manifestations subjectives et objectives dans ses diverses fonctions.

"Le résultat de ce désordre, représenté par des symptômes, est appelé maladie."

Il dit lui-même que ce n'est qu'une théorie, car vous savez l'horreur de Hahnemann pour les spéculations hypothétiques de la médecine théorique, comme il l'expose dans la note du premier paragraphe de l'Organon, mais pour satisfaire la soif de comprendre de l'intellect, il en expose ici très simplement une version plausible, d'après les connaissances de son temps, parce qu'à ses yeux il n'en connaissait pas de meilleure, mais sans vous obliger du tout à l'accepter. (1)

Par contre, le § 149 doit être connu et accepté, parce que c'est

^{1) § 28} de l'<u>Organon</u>: "Peu nous importe la théorie scientifique de la manière dont cette loi thérapeutique des semblables a lieu.

J'attache peu de prix aux explications que l'on pourrait essayer d'en donner. Cependant, celle qui suit me paraît la plus vraisemblable, parce qu'elle repose uniquement sur des données fournies par l'expérience". (S. Hahnemann).

une vérité. Ce sont là des considérations générales concernant les résultats des remèdes homoéopathiques dans la guérison des maladies. Le rejet ou l'acceptation de ce paragraphe délimite nettement et sépare ceux qui croient de ceux qui ne croient pas à cette méthode.

§ 149 - "Si, comme je l'ai dit, le remède choisi de manière à ce qu'il soit parfaitement homoéopathique est appliqué <u>lege artis</u>, les maladies naturelles, si elles sont aiguës et récentes, disparaîtront imperceptiblement et complètement, souvent en quelques heures.

"Si elles ne sont pas aussi récentes quoique-aiguës, il en sera de même sans laisser aucune trace de malaise, mais ici la disparition exigera un temps plus long."

D'après cela, je dois confesser que si, malgré mon traitement, certaines maladies subsistent, c'est que je n'ai pas su trouver le bon remède. Cela obligera tout honnête médecin homoéopathe à chercher à nouveau le remède approprié. Que le blâme ne soit donc pas d'emblée jeté sur la doctrine ni sur la loi et ses décrets, mais bien sur celui qui la pratique sans succès. Vous pouvez être certains que si vous avez trouvé le remède homoéopathique d'un cas de fièvre scarlatine, vous verrez avec la même certitude la fièvre tomber, puis l'état de l'enfant s'améliorer. Tant que l'éruption subsiste, toute crainte de complications est exclue dans une scarlatine courante, si bien qu'en peu de jours l'enfant est tellement mieux qu'il veut déjà retourner à l'école. Mais en ce cas bien entendu, seulement si nous soignons "l'enfant" et non la fièvre. Aussi longtemps que le médecin a son esprit fixé sur l'éruption scarlatineuse ou rubéolique et la considère comme l'élément principal de la maladie, aussi sûrement il échouera et le patient ne se guérira pas aussi rapidement. En vérité, le médecin homoéopathe doit prescrire pour le malade, j'entends sur les symptômes caractéristiques d'une agression donnée, même s'il s'agit de ce qu'on appelle une maladie (1) fixe parcourant des stades déterminés.

Le § 150 traite d'une des difficultés contre lesquelles les médecins ont à lutter.

§ 150 - "Si quelqu'un se plaint d'un ou de plusieurs symptômes peu importants, dont il ne s'est aperçu que depuis peu, le médecin ne doit pas considérer cela comme une vraie maladie, une maladie complète, qui a réellement besoin d'un médicament."

On peut parfaitement au cours d'un traitement constitutionnel prescrire pour un rhume, toutefois seulement s'il ne s'agit pas d'un petit rhume banal. Si le refroidissement menace de devenir sérieux, alors vous pouvez prescrire; par contre, de légères indispositions ne doivent pas nécessiter de remède. Vous aurez des malades qui viendront vous consulter à l'occasion de chaque courant d'air, pour des maux de tête insi-

¹⁾ On ne réagit pas à une maladie - car elle est un comportement - mais à sa cause. (Prof. Joannon).

gnifiants; au moindre enchifrènement apparaissant chez leur bébé, et n'importe quel petit bobo. Si dans de pareils cas vous vous avisez de changer votre remède ou de prescrire pour toutes ces bagatelles, vous aboutirez en très peu de temps à un tel état de désordre que vous ne pourrez plus vous rendre compte de ce qui se passe chez votre malade. Il serait préférable de ne rien donner et si cette malade est sensée et confiante en vous, à vous de lui dire de ne rien prendre pour ces petits malaises; mais de temps en temps, donnez-lui une dose de son remède constitutionnel quand ces petites misères seront passées. Tant que vous êtes jeunes et que vous ne pouvez avoir, avec ce genre de malades, une main de fer, quand ils viennent vous consulter, le mieux que vous puissiez faire, consiste à leur donner Placebo en laissant l'indisposition passer d'elle-même. Cependant, surveillez quand-même votre malade, car il se pourrait bien aussi que cette indisposition puisse développer certaines manifestations constitutionnelles capables de vous apporter quelques lumières sur la malade que vous avez à soigner. D'autre part, il est incontestable qu'il est bien plus facile de prescrire pour des maladies aiguës graves; elles sont nettes, décisives et manifestent fortement leurs symptômes, lesquels sont taillés à vif et bien en évidence. Ainsi vous ne serez pas déroutés dans votre prescription, comme pour ces légères indispositions où tout est plus ou moins confus. Ces indispositions bénignes sont indéfinissables et on ne sait sur quoi prescrire. Vous cherchez en vain ce qui les caractérise, et il est bien douteux que le remède administré ait la moindre valeur.

Vous serez étonnés, après quelques années de pratique et quand vos malades auront pris confiance en vous, de trouver, qu'après leur a-voir donné quelques doses de <u>Sac-lac</u>., ils ne viendront plus vous déranger pour ces malaises sans importance, et quand vous les reverrez, ils vous diront: "Docteur, mes maux ont disparu comme par enchantement". C'est précisément cela que Hahnemann entend quand il dit de négliger ces petits malaises et de ne pas s'en occuper.

Les maladies aiguës graves, par contre, s'expriment par des symptômes saillants et bien marqués, qui vous apportent abondamment de quoi prescrire.

§ 151 - "Dès qu'un malade se plaint d'un petit nombre de symptômes très marqués et gênants, le médecin qui connaît l'art d'interroger, en découvrira toujours d'autres encore, qui, quoique préoccupant moins le malade, sont cependant indispensables pour lui permettre d'acquérir une image complète de la maladie".

.